

MW ASSET MANAGEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 186.367.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Par le présent avis, il est notifié aux actionnaires que le Conseil d'Administration de la Sicav MW Asset Management (la « SICAV ») a décidé d'apporter les modifications suivantes dans le texte du Prospectus :

1 Modification du prospectus en lien avec le règlement UE n°2020/852 en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Taxonomie »)

Le règlement n° 2020/852 Taxonomie impose une définition et une classification des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, afin de déterminer le degré de durabilité environnementale d'un investissement.

Cette Taxonomie permet ainsi d'indiquer aux investisseurs les activités durables sur le plan environnemental ou non. Elle crée ainsi un standard commun à toute l'Europe afin de faciliter et d'accélérer la transition écologique en renforçant la confiance des investisseurs grâce à une plus grande transparence.

Ces exigences du Règlement Taxonomie s'appliqueront pour les fonds au 1^{er} janvier 2022, de ce fait, le prospectus de MW Asset Management a été modifié en décembre 2021 afin de se conformer à cette réglementation.

En collaboration avec MW GESTION, la SICAV étant considéré comme un produit article 6 (*), il a donc été ajouté au paragraphe « 16. SFDR » du prospectus la phrase suivante :
« Les investissements sous-jacents à ce compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

() L'article 6 de SFDR impose aux acteurs du marché financier d'indiquer dans le prospectus la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans leurs décisions d'investissement ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits financiers qu'ils mettent à disposition.*

2 Modification de la politique d'investissement, de la périodicité de la valeur liquidative et du nom du compartiment MW Rendement,

- Les Actionnaires sont informés que la politique d'investissement du compartiment MW Rendement est modifiée.

Désormais, le fonds MW Rendement est un portefeuille qui est investi en obligations, obligations convertibles, en instruments du marché monétaire, et en actions jusqu'à 50% de son actif net selon les anticipations du gérant. Le fonds pourra investir jusqu'à 15% en titres obligataires de type Contingent Convertible ou « Cocos ».

Le fonds peut investir également dans des instruments dérivés (options, futures...) dans un but de couverture et/ou d'augmentation de son exposition actions.

MW ASSET MANAGEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 186.367.

De ce fait, l'objectif d'investissement du fonds MW Rendement n'est plus complété systématiquement par la stratégie sur les marchés d'options.

- Les Actionnaires sont informés que le calcul de la valeur liquidative passera d'une fréquence hebdomadaire à une fréquence quotidienne à compter du 20 juin 2022. La valeur liquidative de votre fonds sera désormais celle de chaque jour ouvré ou du prochain jour ouvré lorsque ce dernier est un jour de fermeture.

- Les Actionnaires sont également informés que le compartiment MW Rendement s'appelle désormais **MW Patrimoine**. Cette modification a été induit par son changement de politique d'investissement.

Les raisons qui ont poussé le Conseil d'Administration à prendre ces décisions sont les suivantes :

Le Conseil d'Administration souhaite avoir une approche plus « patrimoniale » de son fonds et souhaite proposer à ses clients un fonds dont le profil est moins risqué, la modification de la stratégie d'investissement diminuant de fait le couple rendement/risque.

Afin d'harmoniser sa gamme de fonds le Conseil d'Administration décide de passer également ce fonds en valorisation quotidienne.

Ce changement n'a aucune incidence sur l'indice de référence utilisé.

3 Modification de la centralisation quotidienne (cut-off)

Les Actionnaires sont informés de la modification de l'heure de centralisation de la collecte pour tous les fonds de la SICAV MW Asset Management.

La centralisation des ordres de souscription et de rachat passera à 15h00 au lieu de 16h00 (heure du Luxembourg) à compter du 20 juin 2022 inclus.

4 Ajout d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration souhaite ajouter à son Conseil d'Administration Monsieur Armin Josef ZINSER.

La candidature de Monsieur Zinser apporte au Conseil d'Administration de la diversité et de la compétence du fait de sa longue expérience reconnue en tant que gérant de fonds. Il est à noter que Monsieur Zinser n'a pas de rôle spécifique au sein du Conseil d'Administration.

MW ASSET MANAGEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 186.367.

Les actionnaires s'opposant à ces modifications auront la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis. Les modifications ci-dessus détaillées entreront en vigueur le 20 juin 2022.

Le présent avis est publié en accord avec le Prospectus.

Luxembourg, le 16 mai 2022.

Le Conseil d'Administration